

Nantes, le 26 février 2016

Crise agricole – Session du Conseil

UN PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES ADOPTÉ PAR LE CONSEIL REGIONAL

Malgré ses réussites et ses nombreux atouts, l'agriculture ligérienne n'échappe pas à la crise profonde que traverse l'agriculture française.

« Même si le Conseil régional des Pays de la Loire ne détient pas toutes les clefs pour surmonter les difficultés structurelles auxquelles fait face la profession agricole, sa première responsabilité est d'être solidaire avec les agriculteurs en utilisant tous les leviers à sa disposition pour surmonter la crise actuelle et préserver le potentiel agricole de notre région » a précisé Bruno Retailleau, président du Conseil régional.

C'est tout l'objet du Plan d'actions prioritaires pour l'agriculture en Pays de la Loire adopté sans aucune opposition (avec l'abstention des élus du groupe Ecologiste et citoyen) lors de la séance du Conseil régional ce vendredi 26 février 2016.

Il se veut une réponse dans l'urgence, concrète et immédiate, pour aider à court terme les agriculteurs ligériens en difficulté. Pour autant, chacun est bien conscient que les difficultés du moment ne seront surmontées qu'en agissant, sur le moyen et le long terme, pour renforcer la compétitivité et la montée en gamme de la valeur ajoutée de l'agriculture ligérienne. Le présent rapport se conclut donc par les grands axes de travail auxquels s'attellera avec détermination la nouvelle majorité régionale sitôt acquis le vote de ce plan d'action.

L'agriculture des Pays de la Loire en chiffres

- 1^{ère} région productrice de volailles labels rouges,
- 1^{ère} région productrice de viande bovine et de lapins,
- 1^{ère} région en surface de maraîchage,
- 2^{ème} région de viande de porc et œufs de consommation,
- 2^{ème} région productrice de lait de vache
- Région leader pour les produits de qualité :
102 Labels Rouges générant 1/3 du CA national,
26 AOC (dont 25 pour les vins).
5,5 % de la SAU en agriculture biologique
 (115 000 ha en 2014 dont 11 000 ha en conversion)
10 200 agriculteurs engagés dans une démarche qualité

Source : SPPL / INAO / DRAAF Pays de la Loire

Le plan d'action régional qui vous est présenté s'articule autour de **6 priorités déclinées en 16 mesures** (fiche jointe) :

- ① **Débloquer rapidement l'instruction et le paiement des aides 2015**
- ② **Accompagner les agriculteurs en difficultés**
- ③ **Soutenir l'investissement pour favoriser la modernisation des exploitations et l'installation des jeunes**
- ④ **Développer l'approvisionnement local dans la restauration collective**
- ⑤ **Décréter un moratoire régional et une revue générale des normes régionales**
- ⑥ **Renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'agro-alimentaire des Pays de la Loire**

En termes financiers, le plan d'action régional représente un volume de près de **4 M€ de crédits régionaux supplémentaires générant près de 7 M€ de crédits totaux** (avec l'effet levier du FEADER) et va conduire au déblocage dans les semaines à venir de près de 52 M€ d'arriérés de paiement ou d'avances sur les aides agricoles 2015.

CONTACT PRESSE :

servicepresse@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 60

Le Plan d'actions prioritaires pour l'agriculture régionale en bref ...

① Débloquer rapidement l'instruction et le paiement des aides 2015

- 1) Débloquer le paiement des aides du PCAE 2015 ;
- 2) Mettre en place les avances de trésoreries pour les MAEC et les mesures agri-biologiques 2015 ;
- 3) Renforcer les agents de l'Etat pour accélérer l'instruction et le paiement des aides et des avances ;

② Accompagner les agriculteurs en difficultés

- 4) Prendre en charge le « reste à charge » des agriculteurs dans le cadre du mécanisme de l'« année blanche bancaire » ;
- 5) Renforcer les moyens des cellules départementales dédiées aux agriculteurs en difficulté ;

③ Soutenir l'investissement pour favoriser la modernisation des exploitations et l'installation des jeunes

- 6) Renforcer l'enveloppe PCAE 2016 ;
- 7) Développer un outil de diagnostic et d'appui stratégique au développement des exploitations ;

④ Développer l'approvisionnement local dans la restauration collective

- 8) Fixer un objectif pour nos lycées et nos CFA : tendre vers « 100% français, 50% régional, 20% bio ou sous signes de qualité » au 31/12/ 2017 ;
- 9) Expérimenter la mise en place d'un menu « Loire-Océan » dans des lycées-pilotes ;
- 10) Faire adhérer le Conseil régional aux réseaux LOCAL départementaux et les fédérer au niveau régional ;
- 11) Introduire les démarches « Projets alimentaires territoriaux » dans la politique territoriale de la région pour les diffuser rapidement sur tout le territoire régional ;
- 12) Lancer une campagne de communication régionale sur l'importance du « Manger local » et l'excellence des produits ligériens ;
- 13) Accélérer la mise en place d'un observatoire régional de la restauration collective en lien avec l'Etat ;

⑤ Décréter un moratoire régional et une revue générale des normes régionales

- 14) Lancer une revue générale des normes avec un bilan à l'été 2016 ;
- 15) Renforcer nos moyens d'influence à Bruxelles ;

⑥ Renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'agro-alimentaire des Pays de la Loire

- 16) Réunir, courant 2016, une Conférence régionale pour la compétitivité de l'agriculture et de l'agro-alimentaire des Pays de la Loire